Image not found or type unknown

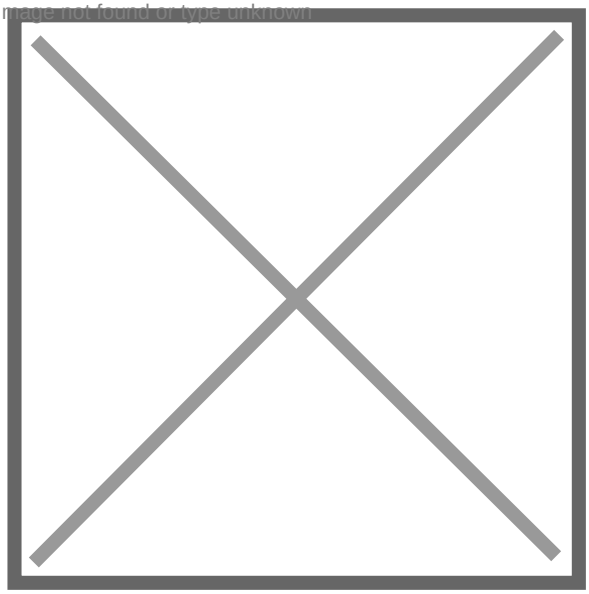

Annuler un virement bancaire

Par **Visiteur**, le **31/03/2007** à **16:21**

Annuler un virement bancaire.

Il est impossible d'annuler un virement bancaire, cela est tout simplement impossible, et ces pour cela qu'en general les banques francaise demande les coordonnées exacte de la personne a qui vous envoyer le paiement ainsi que les coordonnées de sa banque.

Un ordre de virement est irrévocable à la signature.

Si vous avez un problème avec le vendeur,ou l'acheteur,vous ne pouvez rien faire par la banque,il faut passer par la justice pour réparation(injonction de faire,de payer, plainte, abus de faiblesse etc...)

Par **sidhamo**, le **27/06/2012** à **17:26**

Faux! Un ordre de virement peut être annulé! Mais, pour un particulier, c'est vrai que ce doit être quasi-impossible d'en ordonner l'exécution sans passer par les tribunaux! Il faut être un "Organisme payeur" pour avoir ce genre de faveur d'une banque.

Moi, par exemple, je viens d'etre victime d'une "annulation de virement"! Ma caisse de prévoyance avait viré au crédit de mon compte une petite somme que ma banque (Banque Postale) s'est permise de débiter 29 jours plus tard sous l'appellation" opération annulée: virement"... Et ceci SANS PREAVIS!!!
Renseignements pris auprès d'un juriste: à partir du moment où ce n'est pas une somme d'argent auquel "on a normalement droit", le virement peut être annulé.

Bref, ne comptez plus sur vos relevés bancaires, la banque pouvant se permettre à tout moment de débiter votre compte d'un virement qu'elle aura jugé indu et elle le fera sans préavis!!!

Par **elephantbleu**, le **09/11/2012** à **16:19**

complétement faux bandent ignare, sur le territoire français sans doute et encore vous pouvez annulé un virement par l intermédiaire de votre banque mais si c'est un virement vers international ou l Europe et le virement a bien crédité le compte étranger de l escroc vous l 'avez dans l os aucune banque étrangère acceptera de remboursé encore moins si l escroc a vidé le compte du virement voila .

Par **sidhamo**, le **10/11/2012** à **00:31**

En international, c'est tout de suite beaucoup plus compliqué. Même un chèque de banque étranger peut être révoqué (sauf les chèques de banque français!). Un collègue qui a vu son compte crédité par un chèque de banque allemand l'a eu dans le baba car, le chèque ayant été annulé en allemagne peu après son émission n'a donc pas donné lieu au transfert de fonds vers la France et donc le compte de mon collègue a été re-débité de la somme du chèque de banque une semaine plus tard!!!
Concernant les virements, en France, ils sont révoquables (ou "répétibles" en jargon juridique). C'est à dire qu'on peut réclamer de nouveau la somme virée si le bénéficiaire du virement n'était pas en droit de le recevoir. Le problème, c'est que les banques croient sur parole les grands organismes (la sécu, les entreprises etc) et leur restituent n'importe quel virement "rubis sur l'ongle" sans demander de comptes, mais pour les particuliers, elle ne croit pas sur parole, il faut faire une longue démarche juridique!

Par **elephantbleu**, le **10/11/2012** à **00:42**

je persiste à dire que les virements bancaire vers l étranger sont irréversible point barre et qui plus est si ce sont des banques hors juridiction la vous pouvez toujours rêver de retrouver vos fonds bon courage.

PS: concernant les chèques de banque arrêter d’être ignare vous éviterai de vous faire plumé ont est plus au 17 ieme siècle tous se passe sur le net donc virement monnaie électronique paypal ect....

Ps: Faut être ignare pour accepté un chèque de banque étranger pour l encaissé sur un compte français franchement tu nous raconte n'importe quoi, un chèque de banque s’encaisse dans le pays d' origine de l' émetteur pour moins d'emmerde c'est une évidence total.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **sidhamo**, le **14/11/2012** à **13:48**

"ArrêteZ d'être ignareS vous éviterEZ de vous faire plumER. ON N'est plus au 17ème siècle. TouT ..."
Ne pas bien maîtriser l'écrit Français, n'est-ce pas aussi "être ignare"?

Par **jessica67**, le **19/11/2012** à **23:10**

bonjour moi j'ai une question j'espère que vous saurez m'aidez.je suis actuellement au chômage et début du mois de novembre j'ai fait un changement de RIB auprès du pôle emploi mais il m'ont quand même fait un virement (de l'argent qu'ils me devait) sur mon ancien compte (banques avec qui je suis en litiges parce que je me suis fait pirater le compte et qu'il veulent rien savoir) du coup cet argent est tomber dans un découvert et pôle emploi ma dit qu'ils allait récupérer cet argent sur mon compte pirater et le remettre sur le nouveau compte penser vous que c'est possible ou m'ont t'ils mentie? merci de vos réponses
ps: j'ai un papier qui prouve qu'ils ont bien pris en compte le changement de rib mais bon apparament il ne l'on pas fait

Par **sidhamo**, le **20/11/2012** à **00:03**

J'ai peur qu'il t'aient "baladé" en te disant qu'ils allaient récupérer ton argent sur ton compte "piraté". Tant que ton compte "piraté" dans cette banque n'a pas été fermé...Et pire qu'il présente un découvert, ils seront toujours derrière toi(la Banque, les huissiers etc.)Envers Pôle emploi, une lettre recommandée avec AR s'impose en leur donnant l'ordre de ne plus effectuer de virements envers le compte "piraté"+RIB du nouveau compte

Par **filledesiles**, le **18/09/2014** à **21:52**

Bonjour ,

je suis victime d'un vol , abus de confiance et bref longue histoire .... puis -je faire une opposition au virement ? j'ai déposé une plainte contre ce ******* mais je me retrouve avec un gros découvert ...or ma banque est aussi fautive car elle ne m'a prévenue de rien et c'est moi qui n'ai pas arrêter d'appeler pour leur prévenir !

Par **aguesseau**, le **19/09/2014** à **10:10**

bjr,
si c'est un virement c'est vous qui en avez l'initiative.
n'est-ce pas un prélèvement sur lequel vous voulez faire opposition ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

cdt

Par **Vero2011**, le **28/10/2014** à **21:55**

Bonjour

Je souhaiterais savoir si une ou Plusieures personnes peuvent me dire
Si il est possible d'annuler un virement car je viens de me faire arnaquer
Sur un achat du bon coin
Le compte et la personne habitait bien a Paris et j'ai effectuer ce virement lundi .
Pour je souhaite annuler car et c'est une bel arnaque et le montant n'est pas des moindre
Le tel de la personne ne réponds plus et je n'arrive plus accéder sur sa boite mail
La boite mail est n' est plus accessible
Le virement a ete a partir de la banque postale et le tel ne réponds plus
Svp que dois je faire pour annuler
Demain je me rends à la poste pour annuler mais est ce que ils vont le faire ou pas ?
Merci de m'aider
Merci bien

Par **TRACY86**, le **22/06/2015** à **15:43**

Bonjour, j'ai une question, je suis victime d'escroquerie suite à des places disney acheter sur le bon coin. Je vais porter plainte ce soir pour escroquerie et usurpation d'identité. J'ai effectuer 2virement, le 1er est passer, le 2eme aussi mais l'escroe ne peut pas retiter ses sous.
Je vais enmener la plainte à la banque.
Je ne sais pas si le client à débité son compte.
Vous en pensez quoi?

Par **moisse**, le **22/06/2015** à **15:58**

Avant de penser à quoique ce soit, il faudrait comprendre votre exposé.

Par **Matthiashenri**, le **30/10/2015** à **12:47**

Pour un changement de RIB à pôle emploi il faut le faire enregistrer avant d'actualiser votre situation,si vous avez actualisé c'est sur le RIB précédent que le virement est effectué

Par **moisse**, le **31/10/2015** à **07:22**

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

C'est comme le café, c'est le contraire du train.
Afin de le prendre, il faut attendre qu'il soit déjà passé.

Par **Mae2211**, le **15/11/2015** à **08:18**

Bonjour,

Chaque mois, j'ai programmé un virement pour l'agence à qui je loue mon appartement. A partir de décembre, j'aimerai que ce soit l'agence qui me prélève automatiquement. Puis-je annuler le virement que j'avais programmé pour que eux me prélève directement ?

Merci.

Par **georou**, le **23/01/2016** à **19:11**

bonjour j'ai ma banque qui fait une virement de mon compte a une personne morale.
1er au moi de décembre elle a était averti que ses était le dernier virement.
2em j'apprend que ce moisi janvier elle virai de l'argent a cette personne morale.
Ma banque ne dit que ses trop tard pour l'annulait.
Que faire que sachant que leur faute vient de eux
merci de vautre raiponce

Par **Fenek**, le **29/01/2017** à **10:41**

Bonjour a tous, je vous écrit dans l'espoir de pouvoir être aidé!

Ma situation ressemble un peu a celle décrite précédemment. Je vous résume cette belle bêtise.

Il y a de ça 1 ans, j'ai effectué un achat sur internet que j'ai payé en virement bancaire (plus simple, en partance pour Amsterdam). Cette transaction c'est bien effectué, j'ai reçu ce que j'avais commencé, mais le problème n'est pas ici..

Le 23 janvier, j'ai du faire un virement a un membre de ma famille, d'un montant assez conséquent (3000 euros), car elle m'avais avancer cette somme pour l'achat d'une moto. Je devais lui rendre cette argent, de suite après avoir reçu les sous sur mon compte principale qui dormais sur un compte épargne un peu long a la détente pour verser le solde.

Du coup, je me retrouve a lui faire un virement, mais lors du virement, sur le site magnifiquement bien réalisé de ma banque, je me retrouve a faire ce virement sur le compte de la société à laquelle j'ai passé commande..

Pensez vous qu'il y a quelque chose a faire? Etant donné que c'est une entreprise et non un

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

particulier? (Il vont bien devoir justifier cette argent pour lequel aucun service n'a était donné?)

J'ai contacté ma banque, et le société (en anglais pour le coup..), je m'en suis rendu compte après une fois que l'argent a était versé bien sur.. Mail envoyé samedi soir, aujourd'hui dimanche toujours sans réponse donc je trouve ça normal.

Mais j'aimerai être rassuré, ou confirmer le fait que je suis un idiot qui regrettera son erreur toute sa vie..

Bonne journée a vous, en espérant qu'elle soit bien meilleur que la mienne!!

Par **BrunoDeprais**, le **29/01/2017** à **10:49**

Bonjour Fenek

Tout dépendra de la bonne volonté de la société, car le recours reste très mince....

Par **Fenek**, le **29/01/2017** à **10:52**

Merci de cette réponse rapide. Quand vous dites très mince, c'est plutôt impossible, ou très difficile?

Par **BrunoDeprais**, le **29/01/2017** à **11:15**

Ca peut être très facile.
Le virement est en effet irrévocable, et c'est vous qui avez fait l'erreur et non la banque.
Tout dépendra de la bonne volonté de la société.
Si elle est correcte vous aurez le retour en quelques jours.

Par **Fenek**, le **29/01/2017** à **11:56**

Je viens d'avoir une réponse.. en espérant que cela aboutisse au retour de mon solde..

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés